

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

### 3ème DEGRE NATATION COURSE

## Procédures pour une demande d'équivalence

Mesures transitoires : demande à déposer au plus tard au 31 décembre 2012 **Réservées aux licenciés de la FFN** 

#### **Conditions préalables:**

- Licencié à la Fédération française de natation,
- Titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 natation course.

-----

#### JE SUIS:

**Soit,** titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré option « activités de la natation » (BEESAN),

Soit, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré option natation sportive (BEES 1),

Soit, titulaire d'un diplôme ou titre d'enseignant (statut juridique),

**Soit,** titulaire d'un diplôme fédéral FFN antérieur (hors entraîneur des jeunes et moniteur de la FFN¹).

#### **ET JE JUSTIFIE:**

D'une expérience d'enseignement et d'entraînement, au sein d'un club de la FFN, pendant deux saisons sportives au moins, d'une durée minimale de 150 heures, sur un ou plusieurs groupes au sein du club. L'expérience doit être justifiée sur un groupe, ayant pour objectif la préparation du test du « Pass'compétition » natation course de l'ENF et d'un groupe préparant les premières compétitions en natation course. Cette expérience doit être complétée par l'encadrement de son groupe lors de compétitions. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le Président du club FFN.

#### JE DOIS:

Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau<sup>2</sup>.

En cas de non production d'une telle certification, le candidat devra, avant la délivrance du brevet fédéral 3<sup>ème</sup> degré natation course, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

### Je m'adresse:

A l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation de ma région, afin d'obtenir le dossier pour une demande d'équivalence.

Je respecte la procédure décrite ci-dessous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bénéficient d'un autre dispositif.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> MNS – BEESAN - BNSSA



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

# 3ème DEGRE NATATION COURSE

# Première phase : demande de dossier d'équivalence

#### **LE CANDIDAT**

Retire un dossier de demande d'équivalence à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice).

#### **L'ERFAN**

Informe et remet ou adresse un dossier de demande d'équivalence ainsi qu'une présentation de la procédure.

# Deuxième phase : la recevabilité du dossier

LE CANDIDAT		
Renseigne le dossier de demande		
d'équivalence.		
Le retourne à l'ERFAN de sa région (lieu		
d'exercice), accompagné des justificatifs		
nécessaires et des frais de dossier d'un		
montant de 20,00€.		

### **L'ERFAN**

Adresse un accusé de réception.

Attribue une référence de dossier à rappeler dans toute correspondance.

Examine le dossier, le fait compléter si nécessaire.

Notifie un avis de recevabilité dans un délai de trois mois après l'accusé de réception.

La recevabilité du dossier est placée sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur.

Le dossier est recevable.

## Troisième phase : l'attribution du brevet fédéral

## **LE CANDIDAT**

Participe à l'entretien placé sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur.

### L'ERFAN

Adresse une convocation pour l'entretien permettant à la personne sollicitant une équivalence de motiver sa demande, de démontrer sa connaissance du projet fédéral et son implication en natation course.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

# 3ème DEGRE NATATION COURSE

LE CANDIDAT	L'ERFAN
	Pour les personnes titulaires d'un diplôme ou titre d'enseignant ou d'un diplôme fédéral antérieur (hors entraîneur des jeunes et moniteur de la FFN <sup>3</sup> ):
	A l'issue de l'entretien le cadre technique coordonnateur émet un avis motivé sur la demande d'équivalence afin de déterminer la

Passe si nécessaire le test de sécurité des brevets fédéraux.

Participe à une formation complémentaire de deux journées minimum comprenant les thèmes suivants :

- Formation à la fonction de tuteur : 4 heures
- La protection des mineurs et les comportements à risque : 3 heures
- Les directives techniques nationales :2 heures
- Actualisation de connaissances : 5 heures

Les personnes titulaires d'un diplôme ou titre d'enseignant ou d'un diplôme fédéral antérieur peuvent être amenées à suivre, au-delà des deux journées de formation décrites ci-dessus, une formation supplémentaire sur les domaines de la sécurité des pratiquants et de la mobilisation des connaissances nécessaires à la conduite des activités.

nécessité éventuelle d'un parcours individualisé de formation supplémentaire concernant notamment les domaines de la sécurité des pratiquants et de la mobilisation des connaissances nécessaires à la conduite des activités.

Adresse si nécessaire une convocation pour le passage du test de sécurité des brevets fédéraux.

Adresse une convocation pour participer à cette formation complémentaire.

A l'issue de la formation complémentaire, délivre le brevet fédéral 3<sup>ème</sup> degré natation course.

Version au 08 novembre 2010

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Autre procédure